

Initiatives ministérielles

ne font nullement mal à Saddam Hussein et à ceux qui contrôlent militairement l'Irak.

Les députés de la Chambre et les Canadiens qui ont pris le temps de lire les résolutions 660 à 674 savent que l'intention des Nations Unies et du Conseil de sécurité était de prendre diverses mesures et résolutions pour faire respecter plus rigoureusement les sanctions contre l'Irak, de veiller à ce que la communauté internationale resserre le blocus contre l'Irak. La ministre laisse-t-elle entendre que c'est le comité des Nations Unies qui estime que les sanctions ne fonctionnent pas ou est-ce là son interprétation des faits? Ceux d'entre nous qui ont pris le temps de lire les opinions d'experts internationaux au sujet des sanctions savent très bien que ces experts ont dit s'attendre que les sanctions, contre l'Irak et son économie tant militaire que non militaire, ne se feront réellement sentir qu'au début de 1991, ou peut-être bien plus tard cette année-là. L'objectif du 15 janvier n'est pas logique si l'on se fie aux renseignements rendus publics par des experts internationaux qui ont observé des sanctions dans beaucoup de situations différentes.

• (1720)

Le comité des Nations Unies est-il d'avis que les sanctions ne fonctionnent pas ou est-ce l'interprétation qu'en donnent la ministre, et peut-être son gouvernement?

Mme Collins: Je remercie mon collègue de sa question.

Les sanctions s'appliquent différemment dans des situations différentes. L'échéancier peut évidemment varier. La situation en Afrique du Sud différerait beaucoup de celle à laquelle nous avons affaire en l'occurrence en Irak, et on ne peut pas nécessairement faire de comparaison comme certains ont tenté de le faire dans certains des documents d'information que j'ai vus. D'après ce que je crois comprendre, non seulement est-ce le point de vue de notre gouvernement, mais le comité qui est chargé à l'ONU d'examiner la situation a exprimé le même genre de préoccupations.

Je crois comprendre que le blocus donne de bons résultats, mais il est possible que des marchandises entrent en Irak et en sortent dans d'autres secteurs que nous reconnaissons, et le blocus ne semble pas avoir eu l'effet de dissuader ou de faire changer d'idée Saddam

Hussein et les autres responsables de cette décision. C'est ce qui doit se produire en fin de compte. C'est toute la raison d'être de l'opération. Nous ne pouvons pas nous contenter de rester à rien faire et simplement attendre. Il faut mettre une pression continue sur l'Irak et Saddam Hussein de sorte qu'il sache constamment que la communauté internationale l'observe attentivement et ne tolérera pas la situation, car on espère réussir à l'amener, lui et les autres responsables irakiens, à revenir au bon sens en accroissant la pression et en resserrant l'étau sur lui.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Merci, monsieur le Président. Je vous remercie de me donner la parole, mais avant que nous poursuivions le débat sur cette très importante motion, en conformité du paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement, afin de poursuivre l'étude de la motion n° 24 du gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion proposée par le leader du gouvernement à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément aux dispositions du paragraphe 26(2) du Règlement, si 15 députés se lèvent pour s'opposer à la motion, elle est rejetée. La motion est-elle adoptée?

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Moins de 15 députés se sont levés, et conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

Mme Stewart: Au début de ce débat, je voudrais revenir sur certains des points qui ont été mentionnés au cours du dernier débat sur cette question que nous avons eu dans cette enceinte.

Tout d'abord, je pense qu'il est extrêmement important de préciser que tous les députés libéraux et moi-même condamnons catégoriquement l'invasion du Koweït par